



Prise en charge des situations de souffrance au travail

Objectifs de la formation

- Apporter aux participants les outils théoriques et pratiques pour aborder la question des risques psychosociaux dans l'entreprise en termes de prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Définir la place, le rôle et la responsabilité de chacun des acteurs (employeur, représentants du personnel et du CHSCT ou du CSE, service de Santé au travail)
- Repérage, prise en charge et suivi d'un salarié en situation de souffrance (approche clinique, réglementaire et médico-juridique).

Intervenants

Dr Marielle DUMORTIER (Médecin du travail et Praticien Attaché au CHIC)

Dr Nicolas SANDRET (Médecin du travail et Praticien Attaché au CHIC)

Modalités pratiques de la formation

- **Formation proposée :** Exposé théorique avec des exemples cliniques, interaction avec les participants sur les expériences.
- **Durée de formation :** 2 jours de 9h30 à 17h00
- **Public :** Médecins du travail, Infirmières et psychologues en Santé au Travail
- **Capacité d'accueil :** 10 participants maximum
- **Lieu :** Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil – Service de Pathologies Professionnelles et de l'Environnement – 40 avenue de Verdun – 94010 CRETEIL CEDEX.
- **Lieu :** Salle des réunion (Bâtiment K, 2^{ème} étage)
- **Dates proposées :** jeudi 26 et vendredi 27 mars 2026
- **Coût par personne :** 790 euros (pause-café et déjeuners inclus)
- **Modalités d'inscriptions administratives :**
 - ✓ Contact : Mme Sabrina STRAZEL : sabrina.strazel@chicreteil.fr (Tél. 01.57.02.23.04)
 - ✓ Date limite d'inscription : **5 mars 2026**

Par soucis d'organisation et afin de valider votre demande d'inscription, il est impératif de nous adresser la convention signée avant la date indiquée ci-dessus.



Programme de la formation

Module	Contenu	Durée
Jour 1 Intervenant : Dr Nicolas SANDRET		
Module 1	Le travail : <ul style="list-style-type: none">✓ Place du travail dans la construction de la santé physique et mentale✓ Ecart entre le travail prescrit et le travail réel, notion de reconnaissance, promesse du travail, création du collectif de travail✓ Les nouvelles organisations du travail et leurs conséquences éventuelles.	3h
Module 2	Une approche statistique : l'enquête Sumer Statistiques nationales (enquête SUMER) sur le vécu du travail (KARASEK) et les comportements hostiles (LEYMAN), liens avec les conditions de travail et conséquences.	30mn
Module 3	<ul style="list-style-type: none">✓ Conséquences et obligations de l'entreprise : rôle et responsabilité de l'employeur. Obligation de sécurité de résultats.✓ Le document unique. Grille d'analyse avec les indicateurs du rapport Gollac.✓ Actions médico-légales	1h30
Module 4	<ul style="list-style-type: none">✓ Analyse à partir d'une interview filmée d'un salarié en souffrance, des causes (contexte, organisationnel) de la dégradation de l'état psychique de celui-ci, par un travail en petits groupes	1h30
Jour 2 Intervenant : Dr Marielle DUMORTIER		
Module 5	Les risques psycho sociaux : <ul style="list-style-type: none">✓ Le stress, les violences, le harcèlement moral, le harcèlement sexuel.✓ Définitions, et conséquences cliniques (Burn out, décompensation psychique...)	3h
Module 6	<ul style="list-style-type: none">✓ Que peut faire un salarié en souffrance au travail ?	30mn
Module 7	Quelles sont les obligations de l'entreprise ? <ul style="list-style-type: none">✓ Rôle des CSE/CSSCT.✓ Les indicateurs.	30mn
Module 8	<ul style="list-style-type: none">✓ La prise en charge d'un salarié en souffrance au travail : la clinique du travail.	1h30
Module 9	<ul style="list-style-type: none">✓ Quelles sont les actions des services de prévention et santé au travail ? Prévention primaire, secondaire et tertiaire.	1h